

CGFP
CEMS
DPB
CF

Objet : avancement de grade

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DU RENOUVEAU DU SERVICE PUBLIC,**

Vu la loi n° 61-33 du 15 juin 1961 relative au statut général des fonctionnaires,
modifiée ;
Vu le décret n°77-987 du 14 novembre 1977 portant statut particulier du cadre des
fonctionnaires de l'Enseignement, modifié ;
Vu les dossiers des intéressés,

ARRETE :

Article premier.- Est prononcée, comme suit, la promotion au grade supérieur des
INSTITUTEURS B3, hiérarchie B3, dont les noms suivent :

Prénoms - Nom matricule de solde	Ancienne situation		Nouvelle situation	
	Grade	Date d'effet	Grade	Date d'effet
Assane NDIAYE 514681I	PPL 3ECH	04/03/2015	PPL CEX	04/03/2017
Makhtar NDIAYE 601011G	PPL 3ECH	01/11/2015	PPL CEX	01/11/2017
Moustapha NGOM 514862D	PPL 3ECH	28/07/2015	PPL CEX	28/07/2017
Amy SALL 512397E	PPL 3ECH	22/12/2015	PPL CEX	22/12/2017
Damien SENE 516489E	PPL 3ECH	10/10/2015	PPL CEX	10/10/2017

Article 2.- Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin
sera.




Mariama SARR